

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 JANVIER 2018

Le vingt six janvier deux mil dix huit, à vingt heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain FOUGLÉ, Maire.

Présents : M. FOUGLÉ Alain, M. ORY Jean, Mme COQUILLET Floriane, Mme BOYER Pia, Mme LE BOHEC Inès, M. BRÉAL Loïc, M. FAUTREZ Rodrigue, M. PORCHER Henri, M. BODINAUD Stéphane, Mme PATRAT Annick, M. BURGOT Michel, Mme LEGRY Christelle,

Absent excusé : M. HONORÉ Jean Yves donne pouvoir à M. FOUGLÉAlain

Secrétaire de séance : M. Michel BURGOT

Monsieur le Maire déclare la séance du Conseil municipal ouverte à 20h00.

Approbation du compte rendu de Conseil municipal.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du 22 décembre 2017.

I – RÉFLEXION SUR L'AMÉNAGEMENT DE LA SALLE DES FÊTES

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal différentes hypothèses au titre du projet de l'aménagement de la salle des fêtes, à savoir : réhabilitation, démolition + reconstruction sur site ou construction d'un nouvel équipement sur un autre site.

Le conseil municipal s'oriente vers la construction d'un nouvel équipement a la Bijouterie sur les terrains propriété de la commune.

Dans le cadre d'une construction sur ce nouveau site, il convient d'étudier avec le propriétaire de la parcelle A 405 et l'exploitant l'échange de terres et de fixer une mission auprès d'un cabinet d'études / Ingénierie, pour un pré projet de construction d'une salle des fêtes. Cette étude pourrait être confiée au cabinet de Maîtrise d'œuvre CMOI dans la continuité de l'étude menée en 2015.

Au vu de cette étude, il en ressortirait des données chiffrées pour un futur financement, cela permettrait de dimensionner le projet et définir si les moyens financiers de la commune permettent de mener à bien un tel projet.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- approuve la demande d'une mission pour un pré projet de construction d'une salle des fêtes auprès du cabinet d'études / Ingénierie CMOI (dans le cadre de la poursuite de sa mission de 2015)
- approuve l'étude d'échange de parcelles
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

II – CHEMIN DES COUDRÉAUX

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal, qu'une demande de cession du chemin rural situé au lieu-dit Les Coudréaux a été acté le 26 mars 2016 (délibération n° 035 -2016). Cependant, il reste à déterminer le prix de cession des terrains aux futurs acquéreurs, qui serait de 0,30 centimes d'euros.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal valide le prix de cession de terrain à 0,30 centimes d'euros.

III – FINANCES / ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil municipal, qu'il convient de fixer la date pour une prochaine réunion « Commission Finances » en février afin d'analyser les comptes administratifs 2017 (Commune / CCAS / ZAC / Assainissement).

La date retenue est le jeudi 15 février à 20H00. Tous les membres de la commission recevront leur convocation.

Les orientations budgétaires pour l'année 2018 sont les suivantes :

- Aménagement Voirie (Rue des écoles et Rue de Montreuil) Dossier en cours et demande de financement par le biais des subventions.
- Étude / Projet salles des fêtes

IV – INSEE RECENSEMENT DE LA POPULATION 2018

Le recensement de la population 2018 est commencé depuis le jeudi 18 janvier 2018. Les deux agents recenseurs collectent les données (A ce jour, il y a un très bon taux de réponses par internet puisque cela dépasse les 50%).

XI – QUESTIONS DIVERSES

ACPG CATM

L'association sollicite la collectivité pour l'achat d'un nouveau drapeau.

Couleur de Bretagne

Un concours « Couleur de Bretagne » pour la promotion du patrimoine par la peinture et le dessin aura lieu le 27 mai 2018 sur la commune de Feins.

Cette manifestation se fera avec le soutien de la Communauté de Communes du Val d'Ille Aubigné qui prendra en charge l'inscription de la commune, le kit cadeau remis aux participants, un lot pour les enfants non lauréats (bonbons) et un pot offert en fin de journée (boissons et gâteaux).

La commune participante s'investira sur la partie logistique, accueil des participants, communication...

Une personne référente pour cette manifestation sera à désigner au sein de la commune.

BVII : Zone humide

Le Bassin versant de l'Ille et de l'Illet prévoit en 2018 de réaliser des inventaires ou compléments d'inventaires des zones humides pour certaines communes dont Feins.

Afin d'organiser au mieux ces inventaires, il convient de réunir pour chaque commune concernée, le Maire et les élus susceptibles d'être référent sur ce dossier.

Un groupe de travail doit être constitué et se compose comme suit :

- | | | |
|-----------------------|---------------------|------------------|
| - Alain FOUGLÉ | - Loïc BRÉAL | - Henri PORCHER |
| - Pia BOYER | - Jean-Yves GUÉMIN | - Michel MARQUET |
| - François DESGRANGES | - Chrystèle LAMBERT | |

Comptage Oiseaux des jardins

La LPO (Ligue Protection des Oiseaux) et le Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN) invitent les citoyens à participer à l'opération « Comptage des oiseaux » qui s'inscrit dans un programme de sciences participatives plus large : l'observatoire des oiseaux des jardins.

Les 27 et 28 janvier 2018, durant une heure, un comptage des oiseaux des jardins peut être effectué par les particuliers afin de voir quelles espèces d'oiseaux visitent les jardins. Etc...

Location

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil municipal qu'un locataire a demandé l'arrêt immédiat du bail au 5 février 2018 au vu de son courrier déposé en mairie le 25 janvier 2018. En principe, le préavis est de 3 mois. Il peut être ramené à un mois sous certaines conditions.

Au vu de la situation, le Conseil municipal valide un délai de préavis d'un mois à compter de la date de réception du courrier soit le 25 janvier 2018. Le loyer sera donc facturé pour le mois de février 2018 du 1^{er} au 24 février 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 20 minutes.

Conseil municipal

Prochaines réunions le 23 février 2018, 30 mars à 20h00.